

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/09/2023 - B2023/010913 - 2019 B 01118 - 850 650 417 - A-AIR-CLIM

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
TOTAL GENERAL	576 480		525 207		51 274	9.76

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	857 478		913 405		55 927	6.12
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	458 183		434 052		24 132	5.56
70605000 PREST. SERV. EXO AUTOLIQUIDAT°	399 294		473 803		74 508	15.73
70610000 PRESTATIONS DE SERVICES 10%			2 490		2 490	100.00
70611000 PRESTATIONS SERVICES 5.5%			3 061		3 061	100.00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 500		8 500		5 000	58.82
74000000 SUBVENTIONS EXPLOITATION	3 500		8 500		5 000	58.82
AUTRES PRODUITS	13		1 176		1 163	98.93
75800000 PROD. DIV. GEST CR.	13		3		9	266.09
79110000 ALLOCATION CHOMAGE PARTIELLE			1 172		1 172	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	860 990		923 080		62 090	6.73
ACHATS DE MARCHANDISES			1 637		1 637	100.00
60705000 AC INTRACOMM.CEE			1 310		1 310	100.00
60750000 ACHATS EXONERES			328		328	100.00
60970000 R.R.R.O. / AC.MARCHANDISES			1		1	100.00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	202 932		255 079		52 147	20.44
60100000 ACHATS STOCKES MAT.PREMIERES	192 688		253 997		61 308	24.14
60150000 AC MATIERES EXON.	9 317				9 317	
60261000 AC STOCKES D'EMB P.	926		882		44	5.01
60261100 AC STOCKES D'EMB P. EXO			200		200	100.00
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	133		1 373		1 505	109.68
60310000 VAR.STOCKS MATIERES PREMIERES	133		1 373		1 505	109.68
AUTRES CHARGES EXTERNES	223 702		184 269		39 433	21.40
60400000 ACHATS ETUDES & PREST.SERVICES	14 038		11 626		2 412	20.75
60410000 ACHAT PRESTATION AUTOLIQUIDEE	19 793		11 437		8 356	73.07
60411000 SOUS TRAITANCE EXO	21 097		16 770		4 327	25.80
60611000 ELECTRICITE	1 103		890		213	23.96
60614000 CARBURANT	163		60		103	173.26
60614100 GAS OIL	19 563		20 494		930	4.54
60630000 FOUR ENT PETIT EQUIP	1 898		8 106		6 208	76.59
60631000 VETEMENTS TRAVAIL	624		1 589		965	60.73
60632000 PETIT MATERIEL	1 734		2 410		676	28.06
60635000 PETITS EQUIPEMENTS CEE	75				75	
60640000 FOUR ADMINISTRATIVES	3 998		3 463		535	15.44
60645000 FOURNISTURES ADMINIST. CEE	320				320	
61230000 LEASING RENAULT TRAFIC FP771CD	4 113		4 113			
61240000 Leasing FOURGON GB-057-VX	6 092		6 114		22	0.36
61250000 LEASING EXPRESS GC-505-QQ	3 590		4 369		779	17.84
61320000 LOCATIONS IMMOB	385		1 156		770	66.67
61321000 LOYER JSS SCI	12 000		12 000			
61322000 SCI GALILEE LOYER ST MAURICE	13 800		13 800			
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	4 070		440		3 631	825.60
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPR.	1 916		1 871		45	2.41
61540000 FRAIS SUR CHANTIER	94		67		27	40.84
61550000 ENTR. REP. BIENS MOB			300		300	100.00
61552000 ENT. MAT TRANSPORT	1 427		4 230		2 803	66.26
61560000 MAINTENANCE	38				38	
61600000 ASSURANCE multirisque BTP	4 359		4 030		329	8.16

DETAIL LIASSE 2033-B

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022	31/12/2021	Euros	%
61610000	ASS RENAULT CG-501-QF	775	678	97	14.37
61611000	Assurance RENAULT FP-771-CD	1 022	992	30	3.02
61612000	Assurance FOURGON GB-057-VX	982	230	752	327.15
61620000	ASS TRAFIC DM-841-DL	1 228	783	445	56.78
61630000	SOGESSUR PROTECTION JURIDIQUE	625	513	112	21.93
61631000	DARTY Assurances	18		18	
61650000	ASSURANCE LIXXBAIL	544	544		
61660000	ASSURANCES SUR EMPRUNT SG	115	125	9	7.30
61670000	ASSURANCE JUMPY DV-119-AA	925	890	35	3.93
61680000	Assurances Diverses		10	10	100.00
61690000	Assurance DIAC FOURGON GB057VX	472	119	353	295.70
61691000	Assurance Express GC-505-QQ	1 253	33	1 220	NS
61810000	DOCUMENTATION GEN.	21		21	
61815000	DOCUMENTATION CEE	12		12	
62100000	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTR.	18 263		18 263	
62260000	HONORAIRES COMPTA.	4 000	2 720	1 280	47.06
62261000	HONORAIRES - SOCIAL	2 160	2 016	144	7.14
62263000	HONORAIRES (JURIDIQUE)	470	450	20	4.44
62270000	FRAIS ACTE CONTENT.	46	55	8	15.22
62310000	ANN. INSERT. PUB.	4 164		4 164	
62340000	CADEAUX CLIENTELE	1 130	50	1 080	NS
62380000	DONS POURBOIRES	400	400		
62381000	FRAIS DIVERS	673	794	122	15.32
62410000	TRANSPORTS AC	364	833	469	56.26
62510000	VOY. DEPLACEMENTS	9 697	10 999	1 301	11.83
62511000	PEAGES/PARKINGS SOUMIS A TVA		105	105	100.00
62512000	FRAIS DEPLACEMENTS NON SOUMIS	23 983	21 320	2 663	12.49
62560000	MISSIONS RECEPTIONS	7 777	5 796	1 981	34.18
62610000	FRAIS POSTAUX	233	131	103	78.36
62620000	FRAIS TELEPHONE	1 046	962	84	8.74
62630000	INTERNET	2 401	1 287	1 114	86.54
62750000	FRAIS BANCAIRES	2 611	1 977	634	32.07
62810000	AUTRES SERV EXT COT		124	124	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		5 415	4 831	584	12.10
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	1 017	955	62	6.45
63330000	P. EMPL. FORM PROF C	1 552	1 223	329	26.87
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	1 336	1 584	248	15.66
63512000	TAXES FONCIERES	820	890	70	7.87
63513000	AUTRES IMPOTS LOCAUX	320	179	141	78.82
63540000	DROITS ENR. TIMBRE	371		371	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL		187 560	163 378	24 183	14.80
64110000	SALAIRES APPOINT	162 152	143 431	18 722	13.05
64120000	CP PROVISIONS	8 606	5 806	2 800	48.22
64140000	INDEMNITES PANIERS	7 087	7 088	1	0.01
64141000	PRIME DEFISCALISEE EXO	9 500	5 500	4 000	72.73
64142000	INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE		1 553	1 553	100.00
64170000	AVANTAGES EN NATURE	215		215	
CHARGES SOCIALES		57 102	51 285	5 817	11.34
64510000	COTIS.CHARGES S/SALAIRES	52 643	46 840	5 802	12.39
64700000	AUTRES CHARGES SOCIALES	2 972	3 107	135	4.36
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	588	588		
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	900	750	150	20.00

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 402	9 016	1 386	15.37
68112000 DOT AMT IMMO CORP.	10 402	9 016	1 386	15.37
AUTRES CHARGES	7	4	2	61.03
65800000 CH DIV. GESTION COUR	7	4	2	61.03
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	687 253	668 126	19 127	2.86
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	173 737	254 954	81 217	31.86
PRODUITS FINANCIERS	95	226	130	57.77
76500000 ESCOMPTE OBTENUS	95	226	130	57.77
PRODUITS EXCEPTIONNELS	45		45	
77200000 PRODUITS EXCEP./EXERCICES ANT.	45		45	
CHARGES FINANCIERES	591	585	7	1.12
66110000 INT DES EMPR ET DETT	591	585	7	1.15
66510000 DIFFERENCE DE REGLEMENTS		0	0	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 303	830	474	57.14
67120000 CH EX. GEST. PEN.	1 131	541	590	109.18
67200000 CHARGES EXCEP./EXERC.ANTER.	173	60	113	188.15
67800000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		229	229	100.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	39 068	63 007	23 939	37.99
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	39 068	63 007	23 939	37.99
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	132 915	190 758	57 844	30.32

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.S.U. A-AIR-CLIM		46 Rue Léon Vérane	
SIRET	8 5 0 6 5 0 4 1 7 0 0 0 1 5	83200 TOULON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Frigoriste climatisation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	130 774	Déficit
Indice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Assins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Ecettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Participation de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CAP 5 Place Antigone Les Oiseaux 3110 SANARY SUR MER Tél: 04.94.63.24.66		Tél:	
GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 11/04/2023
			Lieu: TOULON
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
			Signature: ARMELLINO ANTHONY
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			
Camen de conformité fiscale (ECF) x SARL ACAP			

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	71 430	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes exposées		d							
Montant des distributions		e							
moins que celles visées en (a),		f							
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g							
		h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	71 430						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j							
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			71 430		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :						
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.		
1	2	3	4	5	6	7	8		
1 ARMELLINO ANTHONY PDG 46 RUE LEON VERANE 13200 TOULON	150	2022	29 250						

K DIVERS									
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								149 494	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A				0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 46 Rue Léon Vérane

83200 TOULON

Numéro SIRET *

8 5 0 6 5 0 4 1 7 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010					
	Autres *	014	800				
	Immobilisations corporelles *	028	57 782	030	27 321	30 461	32 754
	Immobilisations financières * (1)	040	3 354	042		3 354	3 354
Total I (5)		044	61 936	048	28 121	33 815	36 108
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 806	052		6 806	6 938
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	336 970	070		336 970	147 720
	Autres * (3)	072	33 658	074		33 658	15 429
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	165 112	086		165 112	318 940
	Charges constatées d'avance *	092	119	094		119	67
	Total II	096	542 665	098		542 665	489 099
Total général (I+II)		110	604 601	112	28 121	576 480	525 207
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 500		1 500
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			150		150
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134			206 588		87 259
	Résultat de l'exercice	136			132 915		190 758
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			341 152		279 668
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156			43 769		64 390
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			59 280		55 760
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	10 000		132 279		125 384
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176			235 328		245 539
	Total général (I + II + III)	180			576 480		525 207
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		8 110
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	800	412		414		416	800	800
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	14 615	442	1 203	444		446	15 818	15 818
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	29 797	462	5 508	464		466	35 305	35 305
	Autres immobilisations corporelles	470	5 261	472	1 398	474		476	6 659	6 659
Immobilisations financières		480	3 354	482		484		486	3 354	3 354
TOTAL		490	53 827	492	8 110	494		496	61 936	61 936
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	800	502		504		506	800	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 455	532	2 868	534		536	8 323	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	10 712	552	6 348	554		556	17 060	
	Autres immobilisations corporelles	560	752	562	1 186	564		566	1 938	
TOTAL		570	17 719	572	10 402	574		576	28 121	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594		595	
TOTAL					596	585	597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIMNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	91 637
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	60 022
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Designation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM	Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	8
dont apprentis	657	2
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	8 57 478
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	8 57 478

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	13
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	3 500
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3 513

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	287 338
Variation négative des stocks	145	133
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	95 245
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	29 775
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	412 498

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	448 492
---	-----	---------

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	474 677
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	8 57 478
Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2022
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 5 0 6 5 0 4 1 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U. A-AIR-CLIM

ADRESSE (voie) 46 Rue Léon Vérane

CODE POSTAL 83200 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ARMELLINO Prénom(s) ANTHONY

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 070188 N° Département 95 Commune GONESSE Pays FR

Adresse : N° 46 Voie RUE LEON VERANE

Code postal 83200 Commune TOULON Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
20110000 FRAIS ETABT ET CONSTITUTION		800		800		
28011000 AMORT FRAIS ETAB C.		800		800		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		30 461		32 754	2 292	7.00
21540000 MATERIEL OUTILLAGE		15 818		14 615	1 203	8.23
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT		35 305		29 797	5 508	18.49
21830000 MATERIEL DE BUREAU & INFORMAT.		6 659		5 261	1 398	26.58
28154000 AMORT MAT OUTILLAGE		8 323		5 455	2 868	52.58
28182000 AMORT.MAT.TRANSPORT		17 060		10 712	6 348	59.26
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFO.		1 938		752	1 186	157.71
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 354		3 354		
27500000 DEPOTS CAUTION ESCOTA		400		400		
27510000 DEPOT GARANTIE ULYS		150		150		
27520000 CAUTION TOTAL X2		1 604		1 604		
27530000 CAUTION BADGE DINAL ULYS VINCI		200		200		
27540000 CAUTION LOCAL JSS SCI		1 000		1 000		
TOTAL I		33 815		36 108	2 292	6.35
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION		6 806		6 938	133	1.92
31000000 STOCKS DE MATIERES PREMIERES		6 806		6 938	133	1.92
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		336 970		147 723	189 248	128.11
41100000 CLIENTS		328 466		147 723	180 744	122.35
41800000 CLIENTS PROD.NON ENC.FACTURES		8 504			8 504	
AUTRES CREANCES		33 658		15 429	18 229	118.15
40100000 FOURNISSEURS		44		840	796	94.81
40980000 RAB.REM.RISTOURNES A OBTENIR				24	24	100.00
42500400 NOTE DE FRAIS KEVIN		487		436	51	11.59
42510000 NOTES DE FRAIS COURROYE G.		51		34	18	52.18
42520000 NOTE DE FRAIS ARMELLINO S.		48			48	
42540000 NOTE DE FRAIS DINAL RAPHAEL		300		300		
43870000 PRODUITS A RECEVOIR/ORG.SOC.		2 290		363	1 927	531.00
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		20 700			20 700	
44562000 TVA DEDUCTIBLE / IMMOB.		100		300	200	66.61
44566000 TVA DEDUCT./AUT.BIENS ET SERV.		8 798		9 705	907	9.35
44569900 TVA DED S/PREST. AUTOLIQUEE		840			840	
44580000 CREDIT TVA				3 427	3 427	100.00
DISPONIBILITES		165 112		318 943	153 830	48.23
51280000 STE GENERALE (SG)		165 112		318 943	153 830	48.23
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		119		67	52	78.03
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		119		67	52	78.03
TOTAL II		542 665		489 099	53 566	10.95
TOTAL GENERAL		576 480		525 207	51 274	9.76

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		1 500		1 500		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE		1 500		1 500		
RESERVE LEGALE		150		150		
10611000 RESERVE LEGALE		150		150		
REPORT A NOUVEAU		206 588		87 259	119 328	136.75
11000000 REPORT A NOUVEAU		206 588		87 259	119 328	136.75
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		132 915		190 758	57 844	30.32
TOTAL I		341 152		279 668	61 485	21.98
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		43 769		64 393	20 623	32.03
16430000 EMPRUNT N°219280101822 20000 E		10 294		14 450	4 156	28.76
16440000 EMPRUNT N°220248101699 10300 €		2 632		6 081	3 450	56.72
16450000 PRET PGE S.G N°220297101700		30 770		38 685	7 915	20.46
16460000 EMPRUNT SIRCAM 3290.71 €				2 962	2 962	100.00
16470000 EMPRUNT SIRCAM 2411.36 €				2 170	2 170	100.00
16880000 INTERETS COURUS		73		44	29	67.01
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		59 280		55 762	3 518	6.31
40100000 FOURNISSEURS		59 280		55 762	3 518	6.31
AUTRES DETTES		132 279		125 384	6 894	5.50
41100000 CLIENTS		24 299		24 299		
42100100 Rémun. ARMELLINO ANTHONY		2 866		1 936	929	47.99
42100200 Rémun. COURROY Geoffrey		1 907		2 252	345	15.33
42100300 Rémun. ARMELLINO Stéphanie		1 550		1 583	33	2.11
42100400 Rémun. BAILS Kévin		2 165		2 398	233	9.71
42100500 REMUNERATION SEMERIA MATHIS		981		1 552	571	36.77
42100600 REMUNERATION DINAL RAPHAEL		2 488		2 548	59	2.32
42100700 Rémun. LACIDES Keny		1 115			1 115	
42500000 NOTES DE FRAIS ARMELLINO A.		3 447		2 275	1 173	51.55
42520000 NOTE DE FRAIS ARMELLINO S.				23	23	100.00
42820000 DETTES PROV.CONGES A PAYER		22 667		14 061	8 606	61.20
43100000 URSSAF		5 658		4 410	1 248	28.29
43720000 CAISSE RETRAITE AG2R		1 122		1 049	74	7.02
43730000 GROUPAMA PREVOYANCE CADRE		141		142	1	0.93
43760000 GROUPAMA SANTE		1 098		1 045	53	5.11
43770000 MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE		589		555	33	5.98
43820000 CHARGES SOC./CONGES A PAYER		8 544		4 550	3 993	87.76
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER/ORG.SOC		149		1 868	1 719	92.00
44210000 PREL A LA SOURCE		295		317	22	6.94
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES				44 015	44 015	100.00
44550000 TAXE / CA A DECAISSER		1 237			1 237	
44571000 TVA COLLECTEE 20%		37 251		1 289	35 962	NS
44579900 TVA COLL S/PREST. AUTOLIQUEDEE		840			840	
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER		130		257	127	49.42
45510000 COMPTE COURANT ARMELLINO		10 000		11 256	1 256	11.16
46860000 CHARGES A PAYER / DEB.CRE.CRED		1 740		1 705	35	2.06
TOTAL III		235 328		245 539	10 211	4.16

A AIR CLIM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 46 Rue Léon Vérane
83200 TOULON
RCS TOULON 850 650 417

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 26 juin,
à 14 heures

Monsieur ARMELLINO Anthony, demurant 46 Rue Léon Vérane - 83200 Toulon,
propriétaire de la totalité des 150 actions composant le capital social de la société **A AIR CLIM**,

Associé unique et seul président,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, **Monsieur ARMELLINO Anthony**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022**,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la rémunération de la présidence,
- la constatation des conventions visées à l'article L227-10,
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

SECONDE DECISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable de 132 914.66 euros** de l'exercice de la façon suivante :

- en report à nouveau 102 914.66 euros
 - en dividendes 30 000.00 euros*
- *soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12.80 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.20 % de prélèvements sociaux.

Conformément à la loi, le Président rappelle qu'il n'a eu de distribution de dividendes sur les trois dernières années.

31/12/2021 71 430 €

31/12/2020 14 286 €

31/12/2019 0 €

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare avoir perçu une rémunération brute de 36 075 euros dont 4 215 € de prime exceptionnelle, au titre de ses fonctions de président pour l'exercice clos au 31/12/2022.

Le salaire brut mensuel de Monsieur ARMELLINO Anthony a été fixé à 2 700 euros à compter de janvier 2023.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 - 10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

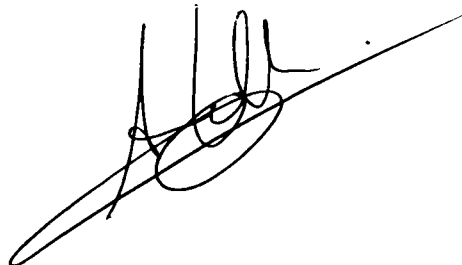
CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur ARMELLINO Anthony

AA



A AIR CLIM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 46 Rue Léon Vérane
83200 TOULON
RCS TOULON 850 650 417

RAPPORT SPECIAL
Exercice 31.12.2022

En application de l'article L 227-10 du code de commerce, je vous présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autre société dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Je vous indique qu'aucune convention visée auxdits articles s'est conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Président
Monsieur ARMELLINO Anthony

